

Ouverture de l'acte TLL aux Masseurs-Kinésithérapeutes

• <i>Date d'application de la mesure :</i>	Immédiate	
• <i>Textes associés :</i>	JO en attente de parution	
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>	Masseurs-Kinésithérapeutes	
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>	1.40	
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>	Non	
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Non

Contexte de l'évolution

~~Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie Covid-19, les masseurs-kinésithérapeutes doivent pouvoir exercer en téléconsultation.~~
 Les masseurs-kinésithérapeutes intervenants dans les centres dédiés COVID-19 sont autorisés à facturer l'acte d'accompagnement à la téléconsultation TLL (TÉLÉconsultation Lieu dédié).

Modalité de mise en œuvre

A cet effet, la table 2 est mise à jour afin d'ouvrir la facturation du code prestation TLL à la spécialité 26.

Légende

- Texte surligné en jaune** Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale
- Texte surligné en vert** Modifications par rapport à la précédente version de la fiche
- Texte surligné en gris** Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 7
- ~~Texte barré~~ Suppression

Détail de l'évolution

Table 2 : table des compatibilités entre codes prestations et spécialités de professionnels de santé

Les modifications apportées à la table 2 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale sont les suivantes :

Spécialités PS	Libellé	Code prestation
		TLL
.../...	.../...	.../...
24	Infirmier	X
26	Masseur kinésithérapeute	X
.../...	.../...	.../...

⁽²⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 6 et suivantes

⁽³⁾ uniquement en version 1.40 – Addendum 7 et suivante

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n° _____

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée n° de facturation du PS	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers (Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)
	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.